Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000067-DE

*République Française*
*Mairie de SAINTE-COLOMBE*
*(Rhône)*

***DCM 2026.067***

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026 à 20 H 30

**Le deux novembre deux mille vingt-six, à vingt heures**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mme Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 23 octobre 2026.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix-sept) :** Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT, Mme Marie Antoinette ABRY

**Absents(tes) au moment du vote (Deux dont un pouvoir) :**
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jean-Marie DUPLAY

**Secrétaire de séance** : Mr Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2026.067 : Fonds Chaleur : Demande de subventions**

Madame la Maire rappelle que la commune a pour projet la reconfiguration des équipements publics du centre-ville (mairie, école, maisons Chaize et Perréon).

Par délibération n°2024.053 du 28 novembre 2024, le conseil municipal de Sainte-Colombe a désigné le groupement Atelier 43, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, et autorisé le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.

Ces études ont avancé et la phase APD (Avant-Projet Définitif) est en voie de finalisation.

Dans ce cadre, des études hydrogéologiques doivent être menées afin d'établir s'il est possible de puiser dans les eaux souterraines de la commune en quantité et en qualité suffisante afin de réaliser de la géothermie pour le chauffage des bâtiments concernés par le projet.

Après avoir sollicité trois devis, l'offre de GEOTHER semble être la plus compétitive pour un coût évalué à 9 900 € HT.

Ces études hydrogéologiques peuvent faire l'objet d'une subvention via le Fonds Chaleur piloté par le SYDER.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet proposé et d'autoriser Madame la Maire à entamer toutes les démarches de demandes de subvention auprès du SYDER dans le cadre du Fonds Chaleur.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000067-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

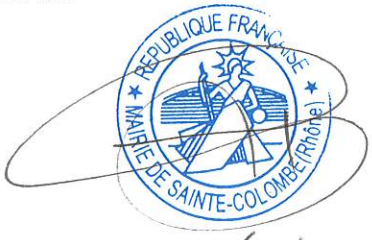
- **APPROUVE** le projet de réalisation de l'étude hydrogéologique telle que présentée par le Maire
- **SOLLICITE** auprès du SYDER l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à la décision du Contrat Chaleur Renouvelable d'un montant de 7 920 €
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter le cas échéant d'autres subventions auprès de nos partenaires institutionnels
- **DIT** que les crédits seront affectés au budget communal 2026 et suivants

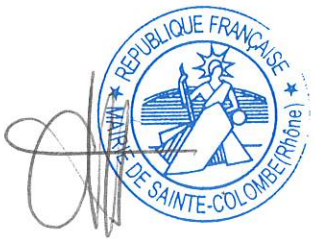
Pour extrait conforme,

A Sainte-Colombe, le 2 novembre 2026

**Le secrétaire de séance**
**Pascal DANCETTE**

**La Maire,**
**Marine MATA**




*Transmis en Préfecture le :* 06/11/2026
*Affiché le :* 06/11/2026